

Nos honoraires

Barème en TTC des honoraires des ventes de LIZ IMMOBILIER

Honoraires de transaction

Les honoraires de LIZ IMMOBILIER sont calculés comme suit quel que soit le type de mandat (simple, exclusif, de recherche,...) et quelle que soit la charge de la rémunération (vendeur, acquéreur, partagé vendeur-acquéreur)

- Sur un bien d'une valeur inférieure ou égale à 80.000 euros il s'appliquera des honoraires correspondant à un pourcentage de 6,5% TTC, avec un minimum d'honoraires de 3000 euros TTC
- Au-delà d'une valeur de 80.000 euros, il s'appliquera des honoraires correspondant à un pourcentage de 4,5% TTC.

La SAS LIZ IMMOBILIER, avec l'accord de ses clients se réserve le droit de forfaitiser ses honoraires selon la situation géographique ou la nature du bien à vendre. Dans ce cas le montant des honoraires indiqué dans le mandat de vente, sera suivi de la mention « Forfait ».